

# Veille internationale sur la culture et le commerce numérique

## **CONTENUS EN LIGNE, PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET GOUVERNANCE : DES DÉFIS TRANSNATIONAUX**

**Par Dr. Antonios Vlassis (Center for International Relations Studies-CEFIR,  
Université de Liège)**

Rapport d'analyse, Mars 2021

Le rapport de mars met tout d'abord en évidence la compatibilité entre l'accord entre les États-Unis, le Mexique et le Canada (AEUMC) et un nouveau projet de loi mexicain visant à réduire la puissance des plateformes de médias sociaux, et analyse les développements récents dans le cadre des négociations sur la fiscalité numérique et celles sur le commerce électronique. Deuxièmement, il se tourne vers plusieurs initiatives politiques concernant la gouvernance des plateformes en ligne. L'accent sera mis sur l'Inde, la Chine, l'Australie et les États-Unis.

### **Accords commerciaux, technologies numériques et culture**

#### **Le Mexique, la loi sur les télécommunications et l'AEUMC**

Au Mexique, Ricardo Monreal, le chef du Mouvement national de régénération (MORENA) au sein de la Chambre haute du Parlement, a proposé un projet de loi de 52 pages visant à restreindre la puissance des plateformes de médias sociaux et à accorder un pouvoir considérable à l'Autorité régulatrice des télécommunications du pays. L'amendement proposé à la loi fédérale sur les télécommunications obligerait les entreprises de médias sociaux comptant plus d'un million d'utilisateurs, y compris Facebook, YouTube ou Twitter, à « demander l'autorisation » auprès de l'Instituto Federal de Telecomunicaciones (IFT), le régulateur mexicain des télécommunications, afin de continuer d'opérer dans le pays.



Il faudrait également que les plateformes de médias sociaux clarifient avec les régulateurs nationaux toute révision de leurs conditions de service avant de les adopter. En outre, la nouvelle législation réglementerait les pratiques de modération du contenu ; il s'agirait d'établir un mécanisme permettant aux utilisateurs de contester les décisions des plateformes numériques de supprimer du contenu ou des comptes, - en faisant appel à l'IFT - et permettant au gouvernement d'infliger des amendes aux entreprises pour violation des règles proposées. « Cette institution autonome décidera si quelqu'un viole les droits constitutionnels sur les réseaux sociaux et si tel est le cas, les entreprises responsables recevront une sanction financière », a déclaré Monreal. La loi autoriserait des amendes allant jusqu'à 4,4 millions USD pour les entreprises qui enfreindraient le droit des utilisateurs à la liberté d'expression.

Cependant, la proposition a été critiquée en ce qui concerne ses implications potentielles à la fois pour la liberté d'expression et pour les engagements du Mexique quant au chapitre sur le commerce numérique de l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC). L'American Internet Association (ALAI) a souligné que la réforme violerait « la nature libre et ouverte d'Internet » en créant une autorité de contrôle. À cet égard, la nouvelle législation érigerait des barrières injustifiées au commerce numérique et enfreindrait les dispositions de l'AEUMC sur le traitement national en n'exigeant des licences spéciales que pour certaines plateformes numériques. Par ailleurs, selon Inside US Trade, la proposition de loi soulève des questions sur la manière dont elle « réglementerait le contenu d'Internet » en tenant les entreprises responsables des décisions de modération du contenu en conflit avec l'article 19.17.3 de l'AEUMC. Ce dernier protège « les fournisseurs ou les utilisateurs d'un service informatique interactif » de la responsabilité pour les actions « prises de bonne foi » en vue de supprimer le contenu qu'elles jugent « nuisible ou répréhensible ». En outre, la législation proposée serait en conflit avec l'article 19.11 de l'AEUMC qui stipule qu'« aucune Partie ne devrait interdire ni limiter le transfert transfrontalier d'informations, y compris des informations personnelles, par voie électronique, si cette activité est destinée à la conduite des affaires d'une personne assurée ».

Selon plusieurs analystes, la principale raison de la proposition de loi est que les autorités mexicaines veulent exercer un contrôle accru sur les plateformes et définir ce que ces entreprises peuvent faire, suite à la suspension des comptes de Donald Trump par les plateformes de médias sociaux américaines.

## Négociations de l'OCDE sur la fiscalité numérique

En ce qui concerne les négociations sur la fiscalité numérique, qui se déroulent au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le secrétaire adjoint au Trésor américain a clairement indiqué que les États-Unis s'engageront dans ces discussions multilatérales pour parvenir à une conclusion qui « uniformisera les règles du jeu », ajoutant que l'objectif sera de « garantir que les États-Unis protègent les recettes fiscales américaines et que les entreprises du pays pourront concurrencer sur un pied d'égalité ». En ce sens, l'administration des États-Unis continue d'affirmer que les taxes nationales sur les services numériques, par leur structure et leur fonctionnement, sont discriminatoires à l'encontre des entreprises numériques des États-Unis, sont incompatibles avec les principes de la fiscalité internationale et pèsent sur le commerce américain. Récemment, 11 pays ont adopté ou ont prévu de mettre en œuvre une taxe sur les services numériques : Autriche, Espagne, Italie, République tchèque, France, Royaume-Uni, Inde, Indonésie, Turquie, Brésil, Kenya.

Fin janvier, les négoceurs de 140 pays se sont virtuellement réunis pour un sommet de trois jours afin de poursuivre les discussions sur la façon de taxer les entreprises numériques et d'identifier le 30 juin 2021 comme date limite pour obtenir un accord. Comme l'a mentionné Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE, « ce qui est en jeu sur le numérique est plus symbolique que sur des revenus [...] nous parlons de quelques milliards, pas plus ».

## Négociations sur le commerce électronique

À la suite de la diffusion d'un texte de négociation consolidé, plusieurs associations industrielles du monde entier font pression pour que les négociations plurilatérales sur le commerce électronique au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se poursuivent de façon plus dynamique. Dans leur lettre du 26 janvier, elles ont appelé à un accord qui « peut aider à réaliser la promesse d'un accès transfrontalier à la technologie et à la circulation fiable des données entre des régions ».



En outre, fin janvier, la Global Services Coalition, un réseau d'associations commerciales représentant les entreprises de services à travers le monde, a publié une déclaration soulignant que tout accord devrait inclure « une interdiction permanente des droits de douane sur les transmissions électroniques » et devrait permettre « que les données traversent les frontières d'une manière qui facilite l'interopérabilité tout en respectant les régimes des membres de l'OMC en matière de confidentialité et de sécurité ».

Dans le projet de texte de négociation, publié par bilaterals.org et daté du 14 décembre, les négociateurs incluent la proposition des États-Unis qui protégerait les fournisseurs de services informatiques interactifs de toute responsabilité pour le contenu partagé sur leurs plateformes. Comme Inside US Trade le mentionne, le libellé proposé par les États-Unis pour les services informatiques interactifs est identique à l'article 19.17 de l'AEUMC. Cette proposition se base sur le principe selon lequel les plateformes technologiques ne doivent pas être « traitées comme l'éditeur ou le locuteur d'informations fournies par un autre fournisseur de contenu d'information », comme le stipule la section 230 de la législation américaine sur la Décence de la Communication de 1996. Il est clair que le contenu de l'accord plurilatéral sur le commerce électronique pourrait être influencé par des initiatives déjà entreprises à l'échelle régionale, comme l'AEUMC, les accords d'économie numérique promus par Singapour ou les textes de négociation sur le Digital Services Act et Digital Market Act au sein de l'Union européenne. Ces initiatives reposent sur des logiques différentes quant à la responsabilité des plateformes, engendrant une confrontation politique dans le cadre de négociations multilatérales.

Enfin, un document de recherche, publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), prévient que bon nombre de règles numériques négociées dans le cadre des négociations plurilatérales de l'OMC, ont « des coûts élevés de conformité et risquent d'avoir des effets sur la compétitivité commerciale des pays en développement dans le domaine de l'économie numérique ».

## Réglementation d'Internet

### **Inde : nouvelle réglementation pour les plateformes en ligne**

Fin février, le gouvernement indien a publié des lignes directrices pour les intermédiaires et un code d'éthique des médias numériques, renforçant les règles qui régissent le fonctionnement des médias sociaux et des services de streaming en Inde.



Les nouvelles règles exigeront des médias sociaux, tels que Facebook et Twitter, de supprimer plus rapidement les contenus illicites et de fournir l'identité des auteurs des messages illicites sur leurs plateformes. Les services de streaming, tels que Netflix, Amazon Prime Video et Disney Plus, devront inclure une « classification » et être surveillés quant au contenu incluant des scènes sexuellement explicites, de la violence et un langage abusif. À cet égard, la nouvelle réglementation comprend un mécanisme de surveillance qui permettra au gouvernement d'interdire les contenus affectant « la souveraineté et l'intégrité de l'Inde ». Comme dans le cas de Bollywood, le contenu des services de streaming sera contrôlé par le Central Board of Film Certification (CBFC), autorité étatique chargée de censurer les « films dérangeants ».

Il convient de noter que les plateformes de streaming, telles que Netflix et Amazon Prime Video, ont déjà adopté un code d'autorégulation, y compris un cadre de classification par âge. L'objectif était d'éviter le contrôle imposé par le gouvernement et une éventuelle censure du secteur du streaming. Cependant, les séries de Netflix ou Amazon ont récemment suscité de nombreuses plaintes de la part des communautés hindoues en raison de « scènes offensantes ».

### **Chine : contrôler la chaîne de production de l'information**

L'Administration chinoise du cyberspace, le régulateur national en matière d'Internet, exigera des blogueurs, des influenceurs et des créateurs de contenu sur des comptes de médias sociaux publics, connus sous le nom de self-media, qu'ils aient une accréditation approuvée par les autorités chinoises avant de pouvoir publier sur un large éventail de sujets. Comme l'affirme le politologue Titus Chen, « les régulateurs veulent contrôler tout le processus de production de l'information ».

### **Australie : nouvelle loi sur les médias et les plateformes numériques**

L'Australie a adopté une nouvelle loi qui obligera les plateformes en ligne, telles que Google et Facebook, à payer les éditeurs et les médias locaux pour lier leur contenu au fil d'actualité et aux résultats de recherche. Selon le Code de négociation obligatoire des médias d'information et des plateformes numériques, un arbitre nommé par le gouvernement aura l'autorité de décider du prix final que l'une ou l'autre des plateformes devra payer aux éditeurs de presse australiens, à condition qu'un accord commercial ne puisse être conclu de manière indépendante.



Quelques semaines avant l'adoption de la loi, [Facebook](#) a fermé ses pages d'informations en Australie pour s'opposer à la législation. Finalement, Facebook les a rétablies après que le gouvernement ait inclus certains amendements dans le Code, y compris une disposition qui « doit prendre en compte si une plateforme numérique apporte une contribution significative à la durabilité de l'industrie australienne de l'information en concluant des accords commerciaux avec les entreprises de médias d'information ».

### **États-Unis : services de streaming et redevances**

La Mechanical Licensing Collective (MLC), organisation à but non lucratif désignée par le US Copyright Office conformément à la loi de 2018 sur la modernisation de la musique, a annoncé que les plateformes de streaming, y compris Spotify et Apple Music, ont payé 424,3 millions USD en « redevances cumulées inégalées » (ou argent de « boîte noire »). Comme l'a souligné la MLC, une fois que l'organisation analyse les données, les auteurs-compositeurs et les éditeurs, qui sont membres de la MLC, recevront des redevances. Les montants les plus élevés transférés de la part des services de streaming numérique vers la MLC proviennent d'Apple Music (plus de 163 millions USD), de Spotify (plus de 152 millions USD), d'Amazon (42 millions USD) et de Google/YouTube (plus de 32 millions USD).

En outre, face à la concurrence de Google, Apple et Amazon, [Spotify](#) entend se lancer dans 85 autres pays, en particulier dans des pays d'Asie, d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes, y compris le Nigeria, le Ghana, le Pakistan, le Bangladesh et la Jamaïque.

### **Des lectures supplémentaires pour le rapport de mars :**

- La saga australienne préfigure inévitablement d'autres affrontements entre la puissance des Big Tech et celle des États. Le Monde, 24 février 2021, [Lien](#).
- Global online platforms, COVID-19, and culture: the global pandemic, an accelerator towards which direction? Media, Culture and Society, Février 2021, [Lien](#).

## Sources :

- Section 301 – Digital Services Taxes, [Lien](#).
- USMCA-Chapter 19-Digital Trade, [Lien](#).
- The 2018 Music Modernization Act, [Lien](#).
- What is at stake for developing countries in trade negotiations on e-commerce? UNCTAD, [Lien](#).
- Posicionamiento de ALAI regulación de plataformas iniciativa Senador Monreal, ALAI, 8 février, [Lien](#).
- Mexican proposal to regulate social media companies sparks USMCA concerns, Inside US Trade, 26 février, [Lien](#).
- Industry groups push for WTO e-commerce progress after text is issued, Inside US Trade, 26 janvier, [Lien](#).
- Facebook, Netflix Face Fresh Scrutiny as India Tightens Grip, Bloomberg, 25 février, [Lien](#).
- Netflix, Amazon, Disney+ Hotstar will now have to classify their content according to age in India, Business Insider India, 25 février, [Lien](#).
- Australia passes new media law that will require Google, Facebook to pay for news, CNBC, 24 février, [Lien](#).
- \$424 Million Up for Grabs as Music Streaming Services Fill MLC's Black Box With Unmatched Royalty Pay, Variety, 16 février, [Lien](#).

### DIRECTION

Gilbert Gagné, chercheur au CEIM et directeur du Groupe de recherche sur l'intégration continentale (GRIC).

### RÉDACTION

Antonios Vlassis, maître de conférences et chercheur, Center for International Relations Studies (CEFIR)- Université de Liège, membre au CEIM.

### Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM)

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est, Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-1560, Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA. Téléphone : 514 987-3000, poste 3910 / Courriel: [ceim@uqam.ca](mailto:ceim@uqam.ca) / Site web: [www.ceim.uqam.ca](http://www.ceim.uqam.ca)

### Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC)

33 rue Milton, bureau 500, Montréal (Québec), H2X 1V1, CANADA. Téléphone : 514 277-27666 / Courriel : [coalition@cdc-ccd.org](mailto:coalition@cdc-ccd.org) / Site web : [www.ficdc.org](http://www.ficdc.org)

Les opinions exprimées et les arguments avancés dans cette note analytique demeurent sous l'entière responsabilité du rédacteur ainsi que du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation et n'engagent en rien ni ne reflètent ceux de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.